Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 1

Artikel: La Croix-Rouge autrichienne
Autor: Haug, Hans
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558560

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La colonne motorisée du poste de secours Croix-Rouge de Graz lors d'un exercice organisé à l'occasion de la visite de la délégation de la Croix-Rouge suisse.

Notre enquête sur les Croix-Rouges

La Croix-Rouge autrichienne

PAR LE Dr HANS HAUG

Après les articles de M. Gilbert Luy consacrés à la Croix-Rouge américaine, nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos lecteurs quelques réflexions sur les activités de la Croix-Rouge autrichienne. L'article qui suit a été rédigé par Dr Hans Haug après un voyage effectué en Autriche, au printemps dernier, par une délégation de la Croix-Rouge suisse dirigée par le Dr G. Mousson, président de la section de Zurich et membre de la Direction de la Croix-Rouge suisse.

Notre voyage ayant eu pour but d'étudier tout particulièrement l'organisation de la Croix-Rouge autrichienne de la Jeunesse, c'est sur cette dernière que nous allons dire quelques mots pour commencer. La Croix-Rouge autrichienne de la Jeunesse a été fondée en 1922 et a travaillé jusqu'à l'écroulement de l'Autriche, en 1938. Mais dès la fin des hostilités, en 1945, de nouveaux groupes de Croix-Rouge de Jeunesse se créèrent spontanément dans différentes régions du pays et, au début de l'année 1948, la Croix-Rouge de la Jeunesse reprit officiellement son activité dans toute l'Autriche. Au début de 1950, enfin, elle comptait quelque 5000 communautés scolaires représentant environ 630 000 membres, soit près du dixième de la population totale de l'Autriche, qui compte aujourd'hui sept millions d'habitants.

Comment une renaissance aussi rapide a-t-elle été possible en un laps de temps si court? A cette question, on nous a répondu en faisant valoir une raison primordiale: la Croix-Rouge de la Jeunesse, avec son idéal et ses activités pratiques dans le domaine de l'éducation, a ouvert aux maîtres et aux élèves des écoles une voie qui leur permettait d'affronter les misères de l'après-guerre et de travailler dans un véritable esprit d'entraide et de solidarité, en oubliant toutes les haines et les divisions dont ils avaient tant eu à souffrir. Tous les hommes et toutes les femmes soucieux de l'éducation et de l'avenir des jeunes ont salué avec joie la Croix-Rouge de la Jeunesse, car celle-ci reconnaissait la nécessité de donner à la jeunesse une éducation propre à renforcer chez elle l'amour du prochain, selon l'esprit et l'idéal de la Croix-Rouge.

C'est ainsi que la Croix-Rouge de la Jeunesse en Autriche a rencontré partout et à tous les échelons l'appui des autorités scolaires et qu'elle

a bénéficié de plus en plus de la collaboration active du corps enseignant. Au cours de notre voyage, nous avons eu l'occasion de visiter de nombreuses communautés de Croix-Rouge de Jeunesse, qui sont à l'œuvre tous les jours dans d'innombrables classes des écoles primaires, secondaires et professionnelles.

L'activité de la Croix-Rouge autrichienne de la Jeunesse s'inspire dans les grandes lignes du programme international de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Aux échelons inférieurs, l'accent est mis tout particulièrement sur l'éducation dans le domaine de l'hygiène, sur le respect de la vie sous toutes ses formes et sur l'assistance aux faibles et aux malheureux. Dans les classes moyennes, l'activité comprend des cours de premiers secours et des échanges internationaux de correspondance, ces derniers complétant de façon très heureuse l'enseignement des langues étrangères. Partout enfin on s'efforce de donner aux jeunes des occasions de venir en aide à leur prochain et de consentir à de petits sacrifices, et il est aisé d'imaginer que de telles occasions ne manquent pas dans un pays qui a connu de si grandes souffrances!

Si l'on pense que toute cette activité est accomplie volontairement par les maîtres et les élèves sous le signe de la Croix-Rouge, on peut mesurer toute l'importance que revêt la Croix-Rouge de la Jeunesse non seulement pour les écoles, mais également pour le développement de l'organisation nationale de la Croix-Rouge. Et l'on imagine ce que pourrait être la Croix-Rouge de la Jeunesse dans un pays tel que le nôtre, qui a donné naissance à un Pestalozzi et à un Henri Dunant! Si nous voulons véritablement être une nation qui demeure fidèle à l'idéal de la Croix-Rouge, nous devons nous efforcer d'y intéresser les jeunes de tout le pays et entreprendre sans délai la création de groupes de Croix-Rouge de Jeunesse également en Suisse alémanique, suivant en cela l'exemple de la Suisse romande qui a déjà obtenu dans ce domaine des réalisations extrêmement encourageantes.

Premiers secours et assistance sociale

Mais la Croix-Rouge de la Jeunesse n'est pas la seule activité importante de la Croix-Rouge autrichienne. Celle-ci s'occupe également de toute la question des premiers secours, domaine qui, comme en Allemagne, est l'apanage presque exclusif de la Croix-Rouge. Les différentes sections de la Croix-Rouge autrichienne sont chargées de tous les transports de malades et de l'organisation des premiers secours en cas d'accidents, et entretiennent à cet effet le matériel, les véhicules et le personnel nécessaires. Ce service de secours, qui est en mesure de vivre financièrement par ses propres moyens, permet à la Croix-Rouge autrichienne de garder un contact étroit et permanent avec la population; de plus, il contribue à décharger les autorités communales qui ne pourraient accomplir cette tâche d'une façon aussi peu coûteuse que la Croix-Rouge, celle-ci mettant à disposition un très nombreux personnel volontaire.

A côté de ces deux activités essentielles — Croix-Rouge de Jeunesse et premiers secours — la Croix-Rouge autrichienne remplit suivant les besoins et les régions diverses tâches d'assistance sociale: c'est ainsi qu'elle entretient des homes pour mères convalescentes et pour vieillards, des ateliers de couture et des asiles; en outre, elle s'occupe des services de recherches de personnes disparues et de l'assistance aux rapatriés. Nous avons été particulièrement impressionnés, entre autres, par la visite d'un sanatorium pour tuberculeux que la Croix-Rouge autrichienne possède à Grimmenstein, en Basse-Autriche. Quant au service de transfusion sanguine, l'organisation en est encore à l'étude et sera entreprise aussitôt que possible par les diverses sections régionales.

Au-dessus de la politique et des partis

Deux particularités nous ont frappés tout spécialement dans l'organisation et le fonctionnement de la Croix-Rouge autrichienne: ce sont tout d'abord les liens très étroits qui unissent les autorités du pays à la Croix-Rouge, et ensuite la collaboration qu'apportent à cette dernière des personnes appartenant à tous les milieux, tous les partis et toutes les confessions. L'appui accordé à la Croix-Rouge par les autorités est visible d'une façon toute particulière dans le domaine de la Croix-Rouge de la Jeunesse, où de hauts fonctionnaires de l'administration des écoles occupent en même temps des fonctions importantes dans la Croix-Rouge de la Jeunesse. L'aide et le soutien consentis par les autorités sont intimément liés à une question vitale pour la Croix-Rouge, qui est de savoir dans quelle mesure cette dernière parvient à grouper des hommes appartenant aux tendances les plus diverses pour les appeler à collaborer à une œuvre d'où sont bannies toutes considérations de politique ou de partis. C'est pourquoi la Croix-Rouge doit pouvoir compter aussi sur le concours de croyants et d'hommes politiques actifs, non pour réaliser dans son sein une représentation proportionnelle des divers partis et organisations religieuses, mais pour travailler dans un esprit de véritable universalité. Il semble bien, d'après ce que nous avons pu constater, que la Croix-Rouge autrichienne n'est pas loin d'avoir atteint ce but, ce qui est peut-être l'une des conséquences heureuses des difficiles années de guerre que le pays a traversées.

Notre visite à la Croix-Rouge autrichienne nous a laissé une très profonde impression et nous sommes rentrés avec la certitude que nous avons, nous Suisses, encore beaucoup de choses à apprendre! Nous devons constater en tout cas que l'esprit de solidarité et de sacrifice est bien souvent demeuré le plus vivace chez les peuples qui ont connu un sort douloureux, alors qu'il a quelquefois tendance à sommeiller chez ceux qui ont été épargnés par les épreuves et les souffrances.

Disons encore quelques mots, pour terminer, des visites que nous avons effectuées aux institutions et établissements qui ont bénéficié durant l'après-guerre de l'aide de notre pays. Partout nous avons pu constater que cette aide avait atteint le but que nous nous étions fixé, c'est-à-dire que les actions de secours que nous avons entreprises en faveur de l'Autriche — installations de baraques, envois de lits, de médicaments et d'appareils médicaux — n'ont été que les bases sur lesquelles le pays a édifié ensuite par ses propres moyens tout ce qui restait à construire. Et durant ces dernières années la reconstruction du pays a été poursuivie avec une telle fermeté et une telle énergie que l'on peut affirmer que l'Autriche a franchi aujourd'hui le cap le plus difficile; elle a retrouvé son équilibre, le sentiment de son unité nationale, et il lui est permis maintenant de regarder l'avenir avec confiance.

Monaco: 57 NATIONS, 180 DÉLÉGUÉS

Le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a tenu à Monaco, du 16 au 20 octobre 1950, sa 21e session. 57 sociétés nationales s'y firent représenter sur les 68 que compte la Ligue, ce qui assura un grand succès à cette réunion au point de vue participation.

Trois sociétés furent admises comme nouveaux membres: les Croix et Croissants rouges d'Ethiopie, d'Indonésie et de Jordanie.

Après avoir adopté de nouveaux statuts et un règlement intérieur mieux adapté à ses besoins que le précédent, le Conseil aborda des problèmes de grande actualité tels que ceux des enfants grecs, des réfugiés dans le monde et de la condamnation des armes atomiques et aveugles. Il formula un nombre important de résolutions et de recommandations à l'attention des sociétés nationales, approuva une proposition du Comité exécutif de maintenir définitivement le siège de la Ligue à Genève et procéda à l'élection de ses organes dirigeants pour la prochaine législature de deux ans.

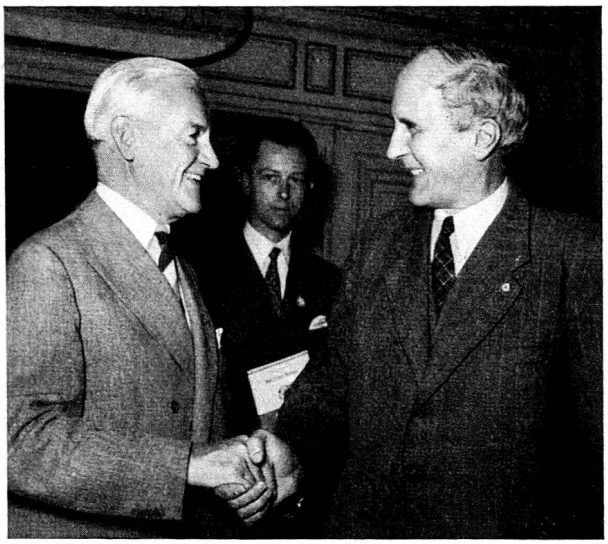

Le nouveau président de la Ligue a été nommé en la personne de M. Emile Sandström, président de la Croix-Rouge suédoise. De gauche à droite: M. Emile Sandström, le nouveau président, M. Gilbert Luy et le Dr G.-A. Bohny, respectivement secrétaire général et président de la Croix-Rouge suisse.

Le nouveau président de la Ligue fut élu en la personne de M. Emile Sandström, président de la Croix-Rouge suédoise, qui remplacera à ce poste M. Basil O'Connor, ancien président de la Croix-Rouge américaine, qui avait déclaré vouloir renoncer à une réélection. Les cinq vice-présidences à répartir furent attribuées à des personnalités des Etats-Unis, des Indes, de la Turquie, de l'U. R. S. S. et du Venezuela, la sixième étant réservée d'office au président de la Croix-Rouge suisse en raison du fait que la Ligue a son siège dans notre pays. Les douze sociétés des pays suivants furent ensuite élues membres du Comité exécutif de la Ligue: Australie, Belgique, Canada, Chine, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Iran, Norvège, Philippines et Yougoslavie.

La Croix-Rouge suisse, qui fut représentée à ce Conseil par son président, le Dr G.-A. Bohny, son trésorier général, M. Joseph Ineichen, et son secrétaire général, M. Gilbert Luy, reçut des mandats spéciaux au sein de la Commission du programme dont elle fait partie depuis six mois et fut élue dans la Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Ce 21e Conseil des gouverneurs, très bien organisé par la jeune Croix-Rouge monégasque et le Secrétariat général de la Ligue, permit par ailleurs aux délégués de multiples échanges de vues sur un nombre important de problèmes particuliers. Il vit parfois des prises de position difficilement conciliables entre les sociétés des pays de l'Est et celles de l'Ouest, mais apporta cependant une nouvelle preuve vivante et réconfortante que la Croix-Rouge continue d'être un des seuls dénominateurs communs susceptibles d'être un symbole d'union et de confiance entre des sociétés représentant des millions d'hommes et de femmes du monde entier. G. L.